



APPEL A PROJETS 2016 Programme Espoirs de la recherche

AMORÇAGE DE JEUNES EQUIPES

- **Conditions générales**

La Fondation pour la Recherche Médicale reconduit en 2016 son appel à projets destiné à de jeunes chercheurs de haut niveau, français ou étrangers, désireux de rejoindre une structure de recherche française pour mettre en place et animer une nouvelle équipe de recherche.

Cet appel à projets vise à renforcer le potentiel de recherche de structures qui ont, dans le cadre d'un appel à candidatures international, déjà sélectionné le candidat qu'elles souhaitent accueillir.

Le but de cette subvention est d'apporter un premier soutien indispensable à l'installation de l'équipe avant que le chef d'équipe n'obtienne des financements d'autres appels d'offres (Programme Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses de l'ANR, Programme ATIP/Avenir du CNRS et de l'Inserm, Starting Grant de l'ERC...) et, dans le cas d'un chercheur non statutaire, avant qu'il ne soit reçu aux concours de recrutement des organismes publics de recherche ou d'enseignement supérieur.

La FRM alloue un budget de 2 millions d'euros à cet appel d'offres.

L'appel à projets est ouvert à compter du 1^{er} avril 2016, et, en fonction du budget disponible, sera ouvert jusqu'au 24 octobre 2016. Les dossiers seront évalués par un comité *ad hoc*, selon le calendrier ci-dessous.

Début de saisie sur internet	Clôture des dossiers	Date sélection finale
1 ^{er} avril 2016	9 mai 2016	9 juin 2016
13 juin 2016	3 septembre 2016	4 octobre 2016
12 septembre 2016	24 octobre 2016	8 décembre 2016

Attention : Ce calendrier est prévisionnel. La FRM se réserve, en effet, le droit de clôturer cet appel à projets de façon anticipée, en cas d'utilisation complète des fonds dédiés à ce programme.

- **Dispositifs de financement**

Le financement alloué par la FRM est au maximum de 300 000 euros pour une durée de deux ans.

Il vise à couvrir des frais de personnels (salaire du chef d'équipe si nécessaire, salaire d'un chercheur post-doctorant, d'un ingénieur ou d'un technicien), des moyens matériels (fonctionnement et équipement) et/ou des frais de mission. La structure de recherche s'engage en contrepartie à affecter au chef d'équipe des locaux spécifiques de taille adéquate, des moyens matériels et à faciliter l'accès aux plates-formes technologiques du site.

Une première tranche d'un maximum de 200 000 euros maximum est attribuée la première année.

L'attribution d'une seconde tranche est conditionnée à une évaluation par la FRM qui tiendra compte notamment de l'utilisation des fonds déjà alloués et de l'avancement du projet.

En cas d'obtention d'un contrat de l'ERC, le financement de la FRM sera arrêté à la date d'entrée en vigueur de ce contrat.

- **Critères impératifs de recevabilité**

La structure d'accueil doit avoir sélectionné le chef d'équipe dans le cadre d'un appel à candidatures international depuis moins de 24 mois à la date du comité de sélection de la FRM.

La sélection finale du candidat proposé à la FRM doit avoir été réalisée dans le cadre d'une audition des candidats par un jury majoritairement externe à la structure d'accueil et composé au moins en partie de scientifiques étrangers. Une procédure classique de sélection des candidatures correspondant à un recrutement par concours de chercheurs ou d'enseignants chercheurs n'est donc pas suffisante.

La demande doit être présentée par le chef d'équipe et soutenue par le directeur de la structure d'accueil. Cette dernière doit relever d'un organisme de recherche public (Université, EPST ...).

La demande doit comporter, entre autres, le CV, la liste de publications en 1^{er} ou dernier auteur ainsi que le projet de recherche du chef d'équipe retenu, la liste des membres du comité de sélection ainsi que les procédures de sélection des candidatures et un organigramme de la structure d'accueil.

En cas de non sélection par la FRM en 2016, toute nouvelle demande de financement en 2016 ou ultérieurement sera définitivement jugée irrecevable.

- **Critères d'exclusion**

Toute demande de la part d'un chef d'équipe déjà bénéficiaire d'un financement du programme Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses de l'ANR, du programme ATIP/Avenir, ou d'un Starting Grant de l'ERC n'est pas recevable.

Le Comité prêtera une attention particulière aux demandes portées par des chefs d'équipe bénéficiant déjà de financements importants notamment de la part de leur structure d'accueil. Le financement alloué dans le cadre de cet appel d'offres n'est en effet pas destiné à compléter un financement important déjà acquis.

La structure d'accueil doit être différente du laboratoire de thèse du chef d'équipe.

- **Sélection des dossiers**

La sélection des dossiers est assurée par un comité *ad hoc* incluant le président et le vice-président du Conseil Scientifique de la FRM et plusieurs scientifiques reconnus pour leurs larges compétences.

Les projets seront examinés selon les critères suivants : a) qualité scientifique et expérience du candidat, b) niveau d'excellence de la structure d'accueil, c) procédures mises en œuvre par la structure d'accueil pour la sélection des candidatures, notamment concernant la composition du comité de sélection et l'audition des candidats.

La FRM s'engage à informer le demandeur de la décision du comité dans un délai de 2 mois maximum, à compter de la date de réception du dossier.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter par e-mail :
[M. Rodrigue M'BOUTOU : rodrigue.mboutou@frm.org](mailto:rodrigue.mboutou@frm.org) (01 44 39 75 83)